

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2016

ADAPTATION DES TERRITOIRES LITTORAUX AU CHANGEMENT CLIMATIQUE - (N° 3959)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD58

présenté par
Mme Got, rapporteure et Mme Berthelot

ARTICLE 8

I. - À l'alinéa 2, après la seconde occurrence du mot :

« gestion »,

insérer le mot :

« intégrée ».

II. - En conséquence, à l'alinéa 3, procéder à la même insertion après le mot :

« gestion ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence rédactionnelle.